



Réunion de la Commission Locale de l'Eau 11 juillet 2019

Compte-rendu

L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet, à quatorze heures, la Commission locale de l'eau du SAGE de l'Elorn s'est réunie en salle de la Tannerie, sur la commune de Lampaul-Guimiliau.

Membres présents :

- M. Francis Grosjean, président du Syndicat de Bassin de l'Elorn
- Mme Sylvaine Vulpiani, conseillère régionale
- M. Henri Billon, maire de Loc-Eguiner/Ploudiry
- M. Patrick Le Hénaff, conseiller municipal d'Irvillac
- Mme Pascale Bégoc, conseillère municipale de Sizun
- M. Louis Fagot, maire de Guimiliau
- M. Jean-François Kerbrat, Maire de St Sauveur
- M. Francis Estrabaud, Parc Naturel Régional d'Armorique
- M. Thierry Marchal, Chambre d'agriculture
- M. Louis-Pol Lagadec, CCIMBO
- M. Jean-Yves Kermarrec, AAPPMA de l'Elorn
- M. Jean-Pierre Le Gall, Bretagne Vivante
- M. Claude Roussillon, Amis des Moulins du Finistère
- Mme Anne-Marie l'Aour, service eau et biodiversité, DDTM 29

Assistaient à la réunion :

- Mme Maéva Coïc, Chambre d'agriculture
- M. Jérôme Vassal, ingénieur au SBE
- M. Philippe Masquelier, animateur du SAGE de l'Elorn

N'assistaient pas à la réunion :

- M. Jean-Marc Puchois, Conseiller Départemental, excusé, pouvoir à F Grosjean
- Mme Viviane Bervas, conseillère municipale de Landerneau, pouvoir à P Le Hénaff
- Mme Christine Margogne, conseillère municipale de Brest
- M. Philippe Héraud, maire de Plouneventer, excusé, pouvoir à H Billon
- Mme Florence Cann, Conseillère Départementale ; excusée
- Mme Françoise Péron, Conseillère Départementale ; excusée
- Mme. Laurence Fortin, vice-présidente du Conseil Régional ; excusée
- M. Yann-Fanch Kernéis, conseiller municipal de Plouzané ; excusé
- M. Bernard Nicolas, conseiller municipal de Plougastel-Daoulas
- M. Jacques Guillou, maire de Dirinon
- M. Ronan Pichon, conseiller municipal de Brest
- M. Éric Guellec, conseiller municipal de Brest, pouvoir à F Estrabaud
- M. Laurent Péron, conseiller municipal du Relecq-Kerhuon
- Mme Claude Bellec, conseillère municipale de Brest ; excusée, pouvoir à S Vulpiani
- M. Thierry Larnicol, Section Régionale de la Conchyliculture de Bretagne Nord
- M. Marc Lars, Comité Départemental de Pêches Maritimes
- M. Rémi Saliou, FDSEA, excusé
- M. Stéphane Brelivet, UDSEA
- M. Franck Oppermann, Eau et Rivières de Bretagne ; excusé

- M. Loïc Le Pollès, CLCV
- M. Le Préfet de Bassin Loire-Bretagne
- M. le Sous-Préfet de Brest
- Mme. Gaëlle Lagadec ; ARS délégation Finistère ; excusée, pouvoir à AM L'Aour
- M. le directeur, DREAL Bretagne
- M. Patrick Luneau, AELB, excusé
- Mme. Anne Corbé ; préfecture maritime
- M. Patrick Pouline, Parc Marin d'Iroise
- M. le Délégué Interrégional, AFB
- M. le directeur, IFREMER

* *
*

Mr Léon Caroff, 1^{er} adjoint de la commune de Lampaul-Guimiliau souhaite la bienvenue aux membres de la CLE du SAGE de l'Elorn, dans cette salle de la Tannerie, inaugurée il y a 7 ans, période de la fermeture de l'abattoir.

Francis Grosjean remercie la commune de Lampaul-Guimiliau pour son accueil et ouvre la séance en regrettant de ne pas voir d'autre élu de Brest métropole dans cette réunion.

Approbation du compte-rendu de la CLE du 24 avril 2019

Francis Grosjean invite les membres de la CLE à valider le compte-rendu de la réunion du 24 avril 2019.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité	-	-
Résultat	Adopté		

Le compte-rendu de la réunion du 24 avril 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Désignation d'un nouveau membre du Bureau de la CLE

Monsieur le Préfet du Finistère a pris un arrêté de modification de la CLE du SAGE de l'Elorn, relative au remplacement d'Hervé Sévenou par Thierry Marchal comme représentant de la Chambre d'agriculture du Finistère.

Il est proposé au collège des socio-professionnels et associatifs de désigner un nouveau membre du bureau, en remplacement d'Hervé Sévenou, qui a quitté ses fonctions à la Chambre d'Agriculture.

Thierry Marchal propose sa candidature

Candidats	Voix	Résultat
Thierry Marchal	3	Elu
Abstentions	2	

Le collège des socio-professionnels et associatifs valide l'entrée de Thierry Marchal au Bureau de la CLE du SAGE de l'Elorn.

Présentation du Plan d'actions opérationnel territorial (PAOT)

Anne-Marie L'Aour, de la DDTM, présente à l'aide du diaporama joint en annexe, le PAOT concernant le territoire du SAGE de l'Elorn, qui est la déclinaison au niveau local du programme de mesures du SDAGE Loire-Bretagne.

Sur la thématique des piscicultures, Jérôme Vassal demande si l'arrêté concernant celle de Pont ar Zall a été pris. Henri Billon répond qu'il en a reçu un en mairie. Il semble qu'il ne soit pas bon, et que la préfecture soit en train de le modifier.

Jean-François Kerbrat demande pourquoi on s'appuie sur des données de 2013. Anne-Marie L'Aour répond qu'il s'agit de données de 2011 qui ont servi à réaliser l'état des lieux de 2013. Cet état des lieux fut le dernier réalisé pour la rédaction du SDAGE et du programme de mesures actuels (2015/2021). Un état des lieux est en cours de rédaction en vue d'une approbation par les instances de bassin avant la fin de l'année ; il permettra d'écrire le futur SDAGE 2022/2027.

Dans le cadre de l'écart entre l'état des masses d'eau du territoire, réalisé dans le cadre de la DCE et du SDAGE Loire-Bretagne, et celui constaté par les acteurs du territoire, dont la CLE a pu débattre dans ses précédentes séances, Jean-Yves Kermarrec demande où en est le dossier sur les sécurisations des élevages, lancé sur notre territoire et piloté par Henri Billon. Henri Billon indique que le dossier a bien avancé mais que les audits d'exploitations qui avaient été envisagés n'ont pas pu être réalisés, faute d'aides financières de l'Agence.

Il remarque cependant que les techniciens environnement des groupements ont été largement sensibilisés et font avancer les dossiers.

Jean-Yves Kermarrec explique que le Syndicat du Bas Léon pousse pour que les audits soient réalisés sur l'ensemble de son territoire et que les résultats lui soient communiqués.

Thierry Marchal évoque une réunion en préfecture, en date du 10 mai dernier, concernant la mise en place d'une feuille de route départementale sur ce sujet, une information sur les travaux engagés, et la hiérarchisation des priorités, selon les élevages et les risques.

Philippe Masquelier demande que les bassins versants soient associés à de telles démarches.

La commission locale de l'eau de l'Elorn prend acte de la présentation du PAOT.

Bilan 2018 – programme 2019 du contrat territorial

Jérôme Vassal présente, à l'aide d'un diaporama (voir documents annexes), le bilan 2018 et le programme 2019 du contrat de SAGE et de bassin versant.

Sur la question de la suppression de l'utilisation de pesticides dans les cimetières, Henri Billon estime que cela pose beaucoup de problèmes d'entretien pour les personnels affectés. Le recours à des habitants volontaires pour l'entretien des cimetières s'avère très vite limité. Il estime, appuyé par Jean-François Kerbrat, qu'il ne faut pas compter sur une mobilisation dans la durée.

Concernant l'avenir, Jean-François Kerbrat demande pourquoi les actions de bassin versant ne seront plus financées.

Philippe Masquelier répond que notre territoire est considéré en « bon état » au titre de la directive cadre sur l'eau et, qu'à ce titre, le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau prévoit de ne porter ses accompagnements financiers que vers les territoires qui ne sont pas en bon état. Cependant, les faits montrent que cette notion de bon état, définie au niveau national et européen, ne prend pas en compte des phénomènes qui sont apparus ces dernières années, notamment en rade de Brest (proliférations de

phytoplanctons toxiques). Ce constat de « bon état » n'est donc pas partagé au niveau local mais se heurte aux modalités du 11^{ème} programme.

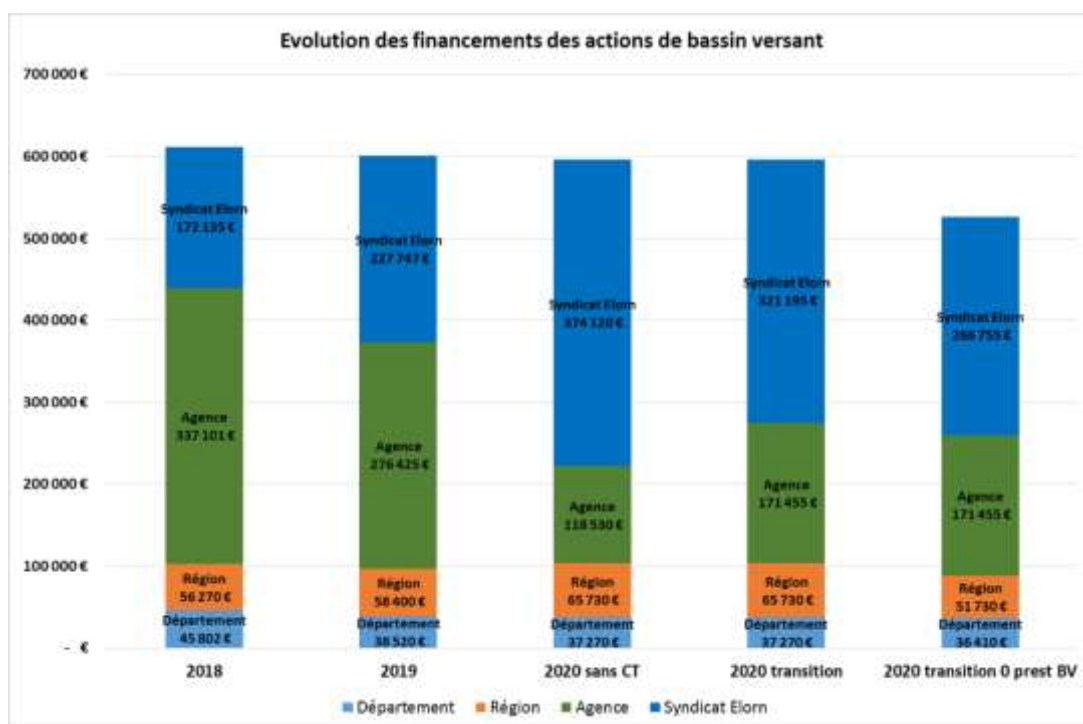
Partie ajoutée suite à la réunion de la CLE du 23/09/2019, sur proposition de JY Kermarrec
A ce propos, Jean-Yves Kermarrec fait état des "pollutions accidentelles" qui s'accumulent et qui tuent toute vie piscicole sur des dizaines de kilomètres chaque année en Finistère ; il estime que, dès lors, le bilan satisfaisant évoqué par l'Agence pour notre département interpelle.

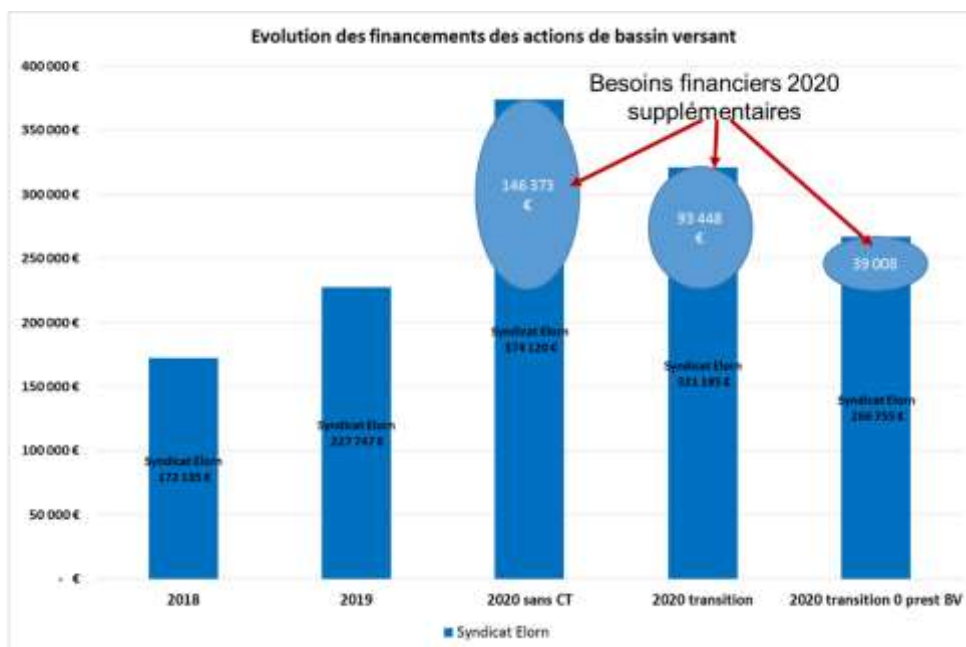
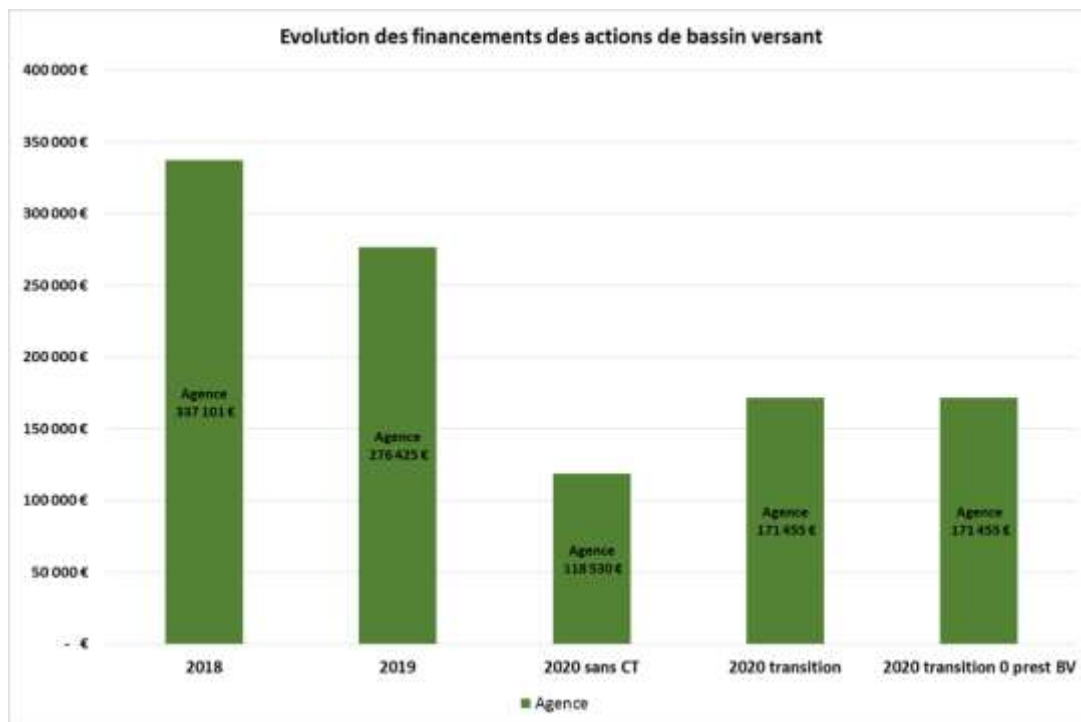
Henri Billon et Jean-François Kerbrat, au sujet des projets de travaux dans le cadre de la GEMAPI sur le territoire de la CCPL, précisent que, des programmations étant déjà retenues sur l'Horn, il est urgent de les transmettre. Philippe Masquelier répond qu'il transmettait rapidement les éléments.

Francis Grosjean ajoute que les premiers arbitrages financiers pris en 2019 au niveau national avaient amputé le budget de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne d'une centaine de millions d'euros par an, budget qui passait ainsi d'environ 400 à 300 M€ annuels. Cette amputation a été ramenée à 50 M€ à la suite de vigoureuses interventions dont celle du Président du Comité de bassin.

Cette très importante ponction dans le budget de l'Agence (les autres agences étant soumises aux mêmes contraintes) est utilisée pour financer l'Agence française de la biodiversité mais abonde également d'autres budgets bien plus éloignés des enjeux de l'eau.

Les diagrammes projetés (voir ci-dessous) présentent les différentes cas possibles de financement des actions de bassin versant pour l'année 2020 avec les hypothèses suivantes : pas de contrat territorial ou une année de transition avec uniquement du financement de postes d'animation. Il en résulte, pour le Syndicat de bassin de l'Elorn, des besoins de financement supplémentaires : de 40 000 € dans le cas le plus favorable à 150 000 € (sans contrat), et ce, par rapport à l'année 2019 qui a déjà enregistré une réduction des aides de l'Agence.





Francis Grosjean invite les membres de la CLE à valider le bilan 2018 et le prévisionnel 2019 du contrat territorial de SAGE et de bassin versant de l'Elorn.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité	-	-
Résultat	Adopté		

Le bilan 2018 et le prévisionnel 2019 du contrat territorial de SAGE et de bassin versant de l'Elorn sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Première ébauche de la feuille de route du SAGE de l'Elorn

Philippe Masquelier présente la première ébauche de la feuille de route du SAGE de l'Elorn, écrite en collaboration avec l'EPAGA, qui porte le SAGE de l'Aulne, et qui a été présentée en réunion conjointe des bureaux des CLE de l'Aulne et de l'Elorn le 11 juin dernier.

Cette feuille de route est demandée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui, dans le cadre de son 11^{ème} programme, conditionne les aides à l'animation des SAGE sur son territoire à la rédaction de ce document. Elle devra être validée par la CLE et la structure porteuse du SAGE avant la fin de l'année.

Il faudra notamment répondre à de fortes sollicitations de mutualisation entre le SBE et l'EPAGA.

Francis Grosjean pense que la fusion des SAGE et/ou des structures porteuses, que certaines instances régionales semblent envisager à terme, n'est qu'un objectif lointain compte tenu des réalités locales.

Concernant la solidarité territoriale, avancée de plus en plus comme un objectif majeur des territoires d'eau bretons, il estime qu'elle est largement mise en œuvre sur le territoire du SAGE de l'Elorn.

Jean-Pierre Le Gall, revenant sur la question des financements des programmes de bassins versants, estime que les analyses locales devraient prévaloir sur les analyses faites à des échelles plus grandes. Se pose la question de la « légitimité » de la CLE par rapport à ses priorités.

La CLE prend acte de cette présentation, qui sera versée aux documents destinés à accompagner la relecture du SAGE.

Questions diverses

- Projet d'extension ICPE présenté par le GAEC Tourmel, à Commana :

Francis Grosjean explique que ce projet a fait l'objet d'une consultation du public entre le 20 mai et le 14 juin 2019. Il indique que la CLE n'a pas été associée à ce dossier et qu'elle n'a pas été en mesure d'organiser un débat et de donner un avis, qu'il estimait pourtant nécessaires s'agissant d'un projet dont l'impact sur les enjeux de qualité d'eau, en amont de la retenue du Drennec, doivent être soigneusement étudiés et évalués. Il a adressé un courrier au préfet du Finistère lui demandant de soumettre ce projet à une procédure d'autorisation environnementale, demande formulée également par d'autres structures locales. Aux dernières nouvelles, c'est la voie que le préfet aurait décidé d'adopter.

Pour éclairer le débat, Francis Grosjean suggère d'organiser une conférence sur la méthanisation à l'attention des membres des CLE de l'Elorn et de l'Aulne.

Thierry Marchal indique que les projets d'augmentation du cheptel et d'installation d'un méthaniseur sont indépendants. Le dossier soumis à consultation ne concernait pas la méthanisation.

Pascale Bégoc ajoute que le dossier méthanisation a déjà obtenu ses autorisations.

Jean-François Kerbrat estime qu'on devrait pourtant étudier le dossier dans sa globalité, car les deux projets sont intimement liés, de même qu'un dossier de demande d'installation d'un gazoduc entre cette exploitation et Landivisiau, pour raccorder le méthaniseur au réseau public de gaz.

Henri Billon explique qu'il y a trois débouchés pour une production de gaz à la ferme :

- l'exportation vers le réseau public par des canalisations
- l'exportation après stockage en contenants transportables
- l'utilisation pour produire de l'électricité et (ou) de la chaleur pour l'exploitation

Le monde agricole est de plus en plus sollicité pour construire des méthaniseurs, mais il faut rester prudent car le modèle économique peut s'avérer fragile si l'on importe des sous-produits pour produire du gaz.

- Evolution de la qualité de l'eau du lac du Drennec :

Le 25 mai, suite à la constatation d'une mortalité élevée de poissons (gardons et rotengles uniquement), le préfet du Finistère a interdit la baignade et la pêche en vue de la consommation humaine et animale de toute espèce piscicole dans le lac du Drennec.

Les examens ainsi que les analyses effectués dans le cadre du contrôle sanitaire des baignades ont conclu à l'absence de toxines et de maladies virales écartant les risques d'intoxication associés. La baisse de mortalité des poissons a également été constatée.

Le préfet du Finistère a donc abrogé l'arrêté interdisant la baignade et la pêche en vue de la consommation humaine et animale de toute espèce piscicole dans le lac du Drennec.

Cependant la présence de la cyanobactérie *Planktothrix isothrix*, qui a posé de gros problèmes dans le lac entre 2012 et 2014, est avérée. Son évolution est donc à surveiller de près.

- Pollution accidentelle :

Philippe Masquelier informe les membres de la CLE qu'une pollution a touché très récemment un affluent de la Boissière, elle-même affluent important de la Mignonne. Cette pollution, d'origine agricole, est due à un problème d'aspersion d'eaux de lagunes de sortie de station de traitement de lisier.

La mortalité piscicole est importante jusqu'à la Mignonne, l'eau est très trouble. Les concentrations en ammoniac et phosphore se sont avérées très fortes.

- Semaine de l'Elorn :

Elle aura lieu cette année du 30/09 au 6/10 :

- Journée des élus et des membres de la CLE : le 5/10 à Plougastel-Daoulas (circuit balade et visite des viviers de Kéraliou)
- Journée grand public : le 6/10 à Landivisiau

L'ordre du jour étant épuisé, Francis Grosjean remercie les participants, leur souhaite un bel été et clôt la séance.

Prochaine réunion de la CLE : 23 septembre 2019 à 14h30
(Prochaine réunion du bureau : 9 septembre 14h30)

Coordonnées de l'animateur du SAGE

Philippe MASQUELIER

Syndicat de bassin de l'Elorn

Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS

Tel : 06 77 69 41 57 - Courriel : philippe.masquelier@bassin-elorn.fr